

LE POULET CANADIEN

Volume 20, Numéro 3 | JUIN/JUILLET 2018

Période de début d'élevage : L'importance d'un bon départ

La période du début d'élevage est une occasion unique de mettre en place les conditions favorables en vue de réussir l'élevage d'un troupeau. Un programme rigoureux en début d'élevage peut minimiser la mortalité pendant ladite période et maximiser le poids des poussins à l'âge de sept jours.

L'objectif est de créer un environnement optimal pour favoriser le bien-être des animaux, encourager la consommation d'eau et d'aliments et réduire les risques de maladies dans le poulailler.

La gestion cohérente de l'environnement du poulailler avant l'arrivée des poussins est nécessaire pour obtenir des résultats optimaux. Les pratiques de gestion telles que la mise en œuvre de mesures de biosécurité, le nettoyage efficace des poulaillers entre les troupeaux et la création de zones de confort qui ont une litière et une température appropriées pour le poulailler ainsi que l'accès facile des poussins à la moulée et à l'eau sont des mesures qui peuvent contribuer à l'obtention de résultats positifs en ce qui concerne les troupeaux.

Pour en savoir davantage, cliquez sur la vidéo ci-dessus et vous entendrez Dre Martine Boulianne, vétérinaire, professeure et chaire en recherche avicole à l'Université de Montréal parler de la méthode du Poussin Podium des Éleveurs de Volailles du Québec.

En outre, vous pouvez trouver plus de vidéos et d'articles à ce sujet dans l'édition de l'automne 2018 du magazine sur l'UAM intitulé La Stratégie sur *l'UAM : Une Ordonnance pour le changement*. 



dans ce numéro

- | | | |
|---|--|--|
| 2 De nouvelles affiches promotionnelles bientôt disponibles! | 5 Mise à profit par le CRAC du financement de l'industrie pour la recherche | 8 Modification du manuel du PSF |
| 4 Journée annuelle de lobbying des Producteurs de poulet du Canada | 6 La modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain | 9 Nominations au Conseil des produits agricoles |

De nouvelles affiches promotionnelles bientôt disponibles !

Les Canadiens veulent du poulet canadien frais et de haute qualité et nos producteurs sont fiers de l'élever pour répondre aux normes les plus rigoureuses en matière de salubrité des aliments, de soins aux animaux et de durabilité. C'est ce que signifie « *Élevé par un producteur canadien* » et c'est ce que ces nouvelles affiches représenteront.

Les affiches promotionnelles arboreront le logo de la marque « *Élevé par un producteur canadien* », ainsi que les logos Élevé par un producteur canadien selon les normes les plus strictes du Programme canadien de soins aux animaux, du Programme de salubrité des aliments à la ferme et de l'initiative Engagement en développement durable.

Ces nouvelles affiches promotionnelles seront en métal et remplaceront les anciens panneaux de certification. Les producteurs sont invités à enlever les anciens panneaux de certification PASAF et (ou) PSA.

Même si la plupart des producteurs connaissent très bien les programmes de soins aux animaux et de salubrité des aliments à la ferme, l'initiative et le logo de l'engagement pour l'excellence en développement durable sont relativement nouveaux. Le projet Élevé par un producteur canadien selon les normes les

plus strictes en matière de développement durable a été lancé en 2016 pour communiquer efficacement tous les programmes et activités de développement durable dans lesquels les producteurs sont impliqués.

Le logo représente l'engagement des producteurs à l'égard du développement durable grâce à l'innovation, à la préservation de la santé des terres, à l'apport d'une valeur accrue à l'économie canadienne et d'aliments abordables aux Canadiens.

Vous pouvez trouver plus d'information concernant l'initiative d'excellence en développement durable sur le site Web des Producteurs de poulet du Canada (producteursdepoulet.ca) ou dans le **Rapport sur la durabilité**.

Les panneaux seront distribués par votre office provincial au cours des prochains mois. **R**





CHANGEMENTS CONCERNANT L'ACCÈS AUX ANTIMICROBIENS : PRÉPAREZ-VOUS !

Santé Canada transfère tous les antimicrobiens des catégories II et III à la liste des médicaments sur ordonnance. Cela signifie qu'à partir du 1er décembre 2018, les producteurs auront besoin de l'ordonnance d'un vétérinaire pour accéder aux antimicrobiens importants sur le plan médical et que les emplacements pour obtenir ou acheter ces antimicrobiens changeront.

Ces changements obligeront les producteurs à obtenir une ordonnance d'un vétérinaire avant d'acheter des antimicrobiens. De plus, les antimicrobiens qui étaient auparavant accessibles en vente libre ne seront vendus que par des vétérinaires ou des pharmaciens agréés en vertu d'une ordonnance vétérinaire. Ces changements auront également une incidence sur les producteurs qui mélangent la moulée à la ferme.

PLANIFIEZ !

IL EST IMPORTANT QUE LES PRODUCTEURS PRENNENT LES MESURES APPROPRIÉES MAINTENANT POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE CES CHANGEMENTS À VENIR. DISCUTEZ DE CES CHANGEMENTS AVEC VOTRE VÉTÉRINAIRE ET VOTRE FOURNISSEUR AFIN D'ÊTRE PRÊT POUR LA DATE DE MISE EN ŒUVRE DU 1ER DÉCEMBRE 2018. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VISITEZ LE SITE WEB DE SANTÉ CANADA ET CONSULTEZ LA PAGE INTITULÉE «UTILISATION RESPONSABLE DES ANTIMICROBIENS IMPORTANTS SUR LE PLAN MÉDICAL CHEZ LES ANIMAUX», LE SITE WEB DE L'INSTITUT CANADIEN DE LA SANTÉ ANIMALE OU LA BROCHURE D'INFORMATION SUR LA NUTRITION ANIMALE AU CANADA.



Sur la Colline

Journée annuelle de lobbying des Producteurs de poulet du Canada

Les Producteurs de poulet du Canada ont organisé une autre Journée de lobbying réussie le 29 mai 2018, déployant les producteurs et les représentants provinciaux partout sur la Colline du Parlement pour discuter de la façon dont nos représentants élus peuvent mieux aider et soutenir l'industrie canadienne du poulet. Cet événement annuel est une importante activité dans la Stratégie de relations gouvernementales des Producteurs de poulet du Canada, permettant d'établir des relations, de discuter de nos enjeux et de sensibiliser les gens à notre industrie et à notre marque.



La Journée de lobbying permet aux producteurs et aux offices provinciaux de tenir des discussions constructives et réfléchies avec les députés, les sénateurs et les représentants des bureaux des ministres concernant des sujets comme la gestion de l'offre, notre marque, les accords commerciaux comme l'ALÉNA et le PTPGP, le Guide alimentaire du Canada et les enjeux liés au contrôle

des importations. Les administrateurs et remplaçants des Producteurs de poulet du Canada, les gérants et membres du personnel des offices provinciaux et les administrateurs provinciaux ont représenté le secteur du poulet.

Tout au long des trois jours de leur présence à Ottawa, les groupes de représentants ont rencontré 96 personnes, notamment :

- » 2 chefs de parti
- » 3 ministres
- » 12 sénateurs
- » 10 secrétaires parlementaires
- » 2 cadres supérieurs du bureau du ministre

Les représentants des Producteurs de poulet du Canada ont été en mesure de rencontrer certains acteurs clés dans nos dossiers, comme les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de la Santé.

Dans le cadre de la célébration de la Journée de lobbying et du poulet canadien, les Producteurs de poulet du Canada ont organisé également une réception parlementaire ce soir-là à l'édifice Sir-John-A.-Macdonald, un espace pour événements situé en face de la Colline du Parlement. **RE**

Mise à profit par le CRAC du financement de l'industrie pour la recherche

Le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) est un organisme national voué à aborder les enjeux nationaux de recherche avicole. Ses membres sont les quatre conseils avicoles nationaux et le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV).

Depuis 2001, la mission du CRAC est de combler les besoins de ses membres grâce à un leadership dynamique démontré par la création et la mise en œuvre de programmes de recherche au Canada qui peuvent parfois porter sur des questions sociétales.

La mission est axée sur les éléments suivants :

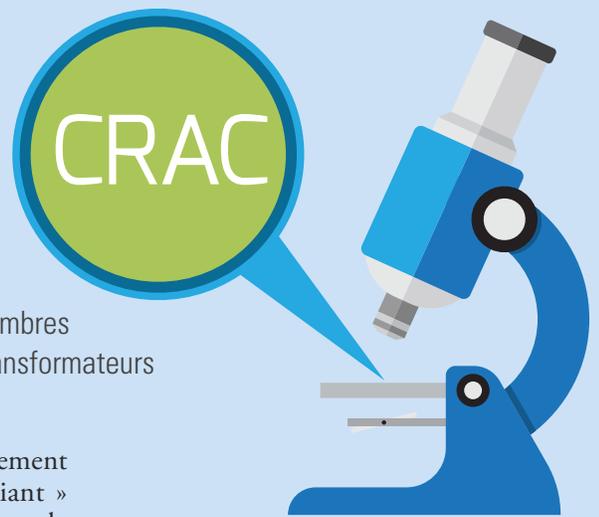
- » La coordination et la promotion d'une recherche avicole plus efficace au Canada;
- » L'obtention d'un financement additionnel et de contrepartie;
- » La facilitation de l'établissement des priorités nationales en matière de recherche avicole.

Un des principaux objectifs du CRAC est d'aider à renforcer la capacité du Canada en matière de recherche avicole. Jusqu'à la fin de 2017, les membres du CRAC ont engagé plus de 4,4 millions de dollars, grâce à nos programmes de financement régulier, pour soutenir 99 projets de recherche dans des universités et des laboratoires du gouvernement fédéral partout au

Canada. En mobilisant un financement de contrepartie ou en « multipliant » ces fonds selon un ratio de plus de 5/1, les fonds du CRAC ont augmenté pour atteindre plus de 25,5 millions de dollars en financement de la recherche.

Le financement de la grappe des sciences avicoles, offert par l'intermédiaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), joue un grand rôle dans l'augmentation des contributions des membres. La seconde grappe, un projet de cinq ans, qui a pris fin le 31 mars 2018, a offert à l'industrie de la volaille presque 5,3 millions de dollars pour la recherche sur des questions liées à la volaille, dont la santé et le bien-être, l'environnement, la biosécurité et la réduction de l'utilisation des antimicrobiens.

En fin d'exercice, le CRAC avait 32 projets actifs et trois autres approuvés sous la condition que les chercheurs obtiennent le reste du financement du projet. Avec la fin du second projet de grappe scientifique, le CRAC a préparé et



présenté une proposition pour le prochain programme de grappe scientifique (c.-à-d., la grappe scientifique III) qui fait partie du programme de Partenariat canadien pour l'agriculture.

La demande relative à la troisième grappe a été déposée le 1er février 2018 et devrait plus que doubler les contributions financières dans le cadre de la prochaine grappe scientifique si AAC donne son approbation. La nouvelle recherche est centrée sur les questions d'actualité comme la microbiologie intestinale aviaire, la salubrité des aliments et la santé de la volaille ainsi que le bien-être et le comportement de la volaille.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CRAC et les projets qui ont été financés, consultez son site Web à l'adresse <http://cp-rc.ca/fr/>, ou cliquez ici pour accéder au rapport annuel 2017. **R**



La modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain

Les spéculations se poursuivent quant à la tournure des négociations en cours pour moderniser l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Robert Lighthizer, représentant du commerce des États-Unis, le ministre mexicain de l'Économie, Ildefonso Guajardo, la ministre canadienne des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, et leurs négociateurs en chef ont tenu des pourparlers presque continus de la fin avril à la mi-mai. Bien qu'il ait semblé parfois qu'ils étaient sur le point de conclure une entente, au moment où cet article a été mis sous presse, ils n'avaient pas encore réussi à s'entendre.

Les discussions ministérielles de ce marathon se sont enlisées au chapitre des clauses de contenu régional et de travail dans les règles d'origine pour les automobiles; cependant, même si ce chapitre devait être résolu, plusieurs questions complexes et litigieuses subsistent, telles que les règles de propriété intellectuelle, le règlement des différends entre investisseurs et états, ainsi que la proposition de clause d'extinction mise de l'avant par les États-Unis.

QUE LES TROIS PAYS DÉCIDENT DE CONCLURE UN MODESTE ACCORD DE MODERNISATION OU DE RETARDER LES POURPARLERS JUSQU'EN 2019, LE SECTEUR CANADIEN DU POULET MAINTIEN SA PRIORITÉ DE VEILLER À CE QUE LE MARCHÉ INTÉRIEUR NE SUBISSE PLUS D'ÉROSION.

Les États-Unis ont cherché à accélérer le processus afin de pouvoir présenter au Congrès actuel un accord renégocié. Depuis l'expiration de la récente date limite du 17 mai, on a émis l'hypothèse que les États-Unis seraient prêts à réduire la portée des modifications afin de parvenir rapidement à une entente

sur les sujets essentiels. Dans ce scénario « allégé » de modernisation de l'ALENA, les pays pourraient convenir de moderniser certains aspects de la relation commerciale trilatérale, sans avoir à tout remettre en question.

Que les trois pays décident de conclure un modeste accord de modernisation ou de retarder les pourparlers jusqu'en 2019, le secteur canadien du poulet maintient sa priorité de veiller à ce que le marché intérieur ne subisse plus d'érosion – d'autant plus que les producteurs canadiens se préparent à l'impact des concessions accordées dans le cadre du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

Il est important de garder à l'esprit que les concessions du PTPGP ont été accordées en réponse aux demandes des États-Unis en vertu de l'accord initial sur le PTP. Le Canada ne doit pas accepter de payer deux fois. Si les États-Unis veulent plus d'accès au marché canadien du poulet, cet accès est disponible dans le cadre du PTPGP, où ils l'ont négocié à l'origine.

LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE GLOBAL ET PROGRESSISTE

Compte tenu de l'agitation suscitée par les négociations en cours dans le cadre de l'ALENA, il est peut-être facile d'oublier que les démarches de mise en œuvre de l'Accord global et progressiste pour le Partenariat transpacifique (PTPGP) sont en cours dans chaque pays. Cet accord entrera en vigueur 60 jours après que six des onze signataires (Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique,

Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam) auront conclu les procédures internes requises pour que l'accord soit ratifié. Le Canada devrait être parmi ces six premiers. La législation de mise en œuvre est en cours d'élaboration; une fois finalisée, elle sera déposée devant le Parlement. Bien qu'il soit difficile de prédire combien de temps les divers processus de ratification nationaux peuvent prendre, la plupart s'attendent à ce que l'accord, et les concessions d'accès au marché qu'il contient, entrent en vigueur au début de 2019.

Dans le cadre du PTPGP, le Canada a concédé un accès représentant 2,1 % de la production canadienne de poulet. Après avoir augmenté constamment sur une période de 19 ans, cet accès atteindra 26,75 Mkg par an et restera ainsi à perpétuité. En plus de l'accès de 7,5 % déjà accordé dans le cadre des accords actuels de l'ALENA et de l'OMC, le secteur canadien du poulet fera face à des importations représentant environ 9,6 % de sa production. Cet accès au marché a été offert dans le Partenariat transpacifique (PTP) d'octobre 2015 en réponse aux demandes des États-Unis et, malgré le retrait des États-Unis du Partenariat, le gouvernement du Canada a choisi de le conserver dans le PTPGP.

En l'absence des États-Unis, d'autres membres du PTPGP, notamment le Chili, devraient remplir le nouveau CT. Le Chili a des exportations mondiales dépassant 100 Mkg par année et exporte déjà des produits de poulet au Canada, de sorte qu'il sera en mesure de remplir facilement le contingent tarifaire du PTPGP. Par ailleurs, la Thaïlande, qui est



actuellement le troisième exportateur de poulet vers le Canada, cherche à adhérer à l'accord commercial plurilatéral, ce qui lui permettra également de se prévaloir de ce nouveau contingent tarifaire.

En 2015, lorsque le PTP original a été annoncé, le gouvernement du Canada a également annoncé une série de programmes pour aider les secteurs en régime de gestion de l'offre à s'adapter aux nouveaux niveaux d'accès. Cependant, lors de l'annonce du PTPGP, le gouvernement n'a fait aucune mention des programmes de transition pour les secteurs touchés. Comme les répercussions du PTPGP seront les mêmes, le secteur canadien du poulet s'attend à ce que le gouvernement du Canada mette au point des mesures de transition équivalentes

à ce qui avait été offert à la fin du PTP, avant la mise en œuvre du PTPGP.

Les producteurs de poulet du Canada s'attendent également à ce que le gouvernement règle les trois problèmes de contrôle des importations qui affectent depuis longtemps le secteur en excluant le poulet et les autres produits en régime de gestion de l'offre du Programme d'exonération des droits, en mettant fin aux contournements tarifaires par emballages créatifs, comme l'ajout de sachets de sauce, afin d'importer plus de poulet au Canada et en adoptant le test d'ADN afin de vérifier que les importations de poules de réforme soient réellement des poules de réforme et non de la viande de poulet à griller.

Comme la plupart des travaux et des consultations nécessaires pour apporter ces améliorations ont déjà été effectués, la mise en œuvre de ces améliorations du contrôle des importations est possible dans le court délai qui précède le dépôt de la législation du PTPGP.

Le secteur canadien du poulet continue de collaborer avec le gouvernement du Canada afin de régler rapidement ces problèmes de contournement des importations et de s'assurer que les mesures de transition appropriées au secteur tiennent compte des répercussions des importations additionnelles accordées par le PTPGP. **R**

Réduction de l'UAM : Modification du manuel du PSF

Le manuel du Programme de salubrité à la ferme (PSF) est en cours de modification afin de tenir compte de la seconde étape du calendrier de la stratégie sur la réduction de l'utilisation d'antimicrobiens (UAM).

Vous vous rappelez qu'à la suite de l'élimination réussie de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie I dans la production de poulet canadien en mai 2014, les PPC ont établi une approche par étapes en vue d'éliminer l'utilisation préventive du reste des antimicrobiens d'importance pour les humains.

Étape 1 : Élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie I (les plus importants pour la santé humaine) en mai 2014.

Étape 2 : Élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II d'ici la fin de 2018.

Étape 3 : Objectif d'éliminer l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III à la fin de 2020, mais cela est subordonné à une réévaluation à la fin de 2019.

Cette stratégie ne vise pas un élevage sans antibiotiques puisqu'elle continue de permettre l'utilisation des antimicrobiens pour traiter les maladies, ainsi que l'utilisation des ionophores et des anticoccidiens de synthèse.

La modification du manuel du PSF comprend une description de la stratégie, la nouvelle exigence et une liste d'antimicrobiens par catégorie d'importance pour faciliter le renvoi. Ce document devrait être ajouté au chapitre 6 de la reliure du manuel du PSF.

La nouvelle exigence impérative se lit comme suit : « À compter du 1er janvier 2019, l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II n'est pas permise. Cela comprend l'utilisation d'antimicrobiens au couvoir, dans les aliments ou dans l'eau. » Cette nouvelle exigence sera intégrée à la liste de contrôle des audits à compter de 2019.

On peut télécharger la mise à jour du manuel du PSF ici ou y accéder par l'intermédiaire de votre office provincial. 

Les producteurs de poulet du Canada
Programme de la salubrité des aliments à la ferme
Mise à jour du programme



Remarque : Voici un supplément à la section 62 intitulée « Utilisation de médicaments pendant la période de croissance ». Nous vous recommandons d'ajouter ces informations au chapitre 6 du cartable du PSF.

Stratégie d'utilisation des antimicrobiens des PPC
La stratégie des PPC se concentre sur la réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques utilisés en médecine humaine (c.-à-d., les antibiotiques des catégories I, II et III). La stratégie des PPC s'inscrit dans un objectif de développement durable afin de répondre aux attentes des consommateurs, tout en protégeant la santé des animaux.

La stratégie des PPC ne constitue pas une stratégie « d'élevage sans antibiotiques ». Voici les éléments les plus importants de la stratégie :

- Le maintien de l'utilisation des ionophores (des antibiotiques de catégorie IV) et des anticoccidiens pour les besoins en prévention.
- Le maintien de l'utilisation des antibiotiques pour les traitements.

La stratégie des PPC prévoit l'élimination par étape de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II d'ici la fin de 2018 et le déploiement d'efforts pour atteindre l'objectif d'éliminer l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III d'ici la fin de 2020. L'objectif d'élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III est avancé sous réserve d'une réévaluation du contexte en 2019 afin de déterminer si l'industrie est prête à aller de l'avant.

Pour obtenir davantage d'informations sur la stratégie des PPC, visitez le site Internet des **Producteurs de poulet** et consultez le magazine *La stratégie sur l'UAM* - une ordonnance pour le changement.

Nouvelle exigence
À partir du 1^{er} janvier 2019, l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II ne sera plus permise. Cette exigence comprend les antimicrobiens utilisés dans les couvoirs, dans l'aliment des animaux et dans l'eau.

Cette nouvelle exigence sera ajoutée à la grille d'audit à partir de 2019. Les couvoirs devront alors confirmer, sur le bon de livraison, que les poulets n'ont pas reçu d'antibiotiques de catégorie II à titre préventif.

Voici les définitions de l'utilisation préventive et thérapeutique des antimicrobiens :

Utilisation préventive (prophylaxie) - L'utilisation d'un antimicrobien pour prévenir une manifestation de maladie infectieuse dans les troupeaux en santé.

Utilisation thérapeutique - L'utilisation d'un antimicrobien pour traiter une maladie infectieuse clinique ou subclinique chez les oiseaux, y compris la médication de masse de troupeaux dans lesquels une maladie infectieuse clinique ou subclinique (métaphylaxie) est identifiée dans un sous-groupe d'oiseaux.

Les catégories d'antibiotiques
Santé Canada catégorise les antibiotiques (les catégories I à IV) en fonction de leur importance en médecine humaine.

Les anticoccidiens chimiques ne sont pas des antibiotiques et les nouvelles exigences n'ont aucun effet sur leur utilisation. Voici ces produits : Nicarb, Robenz, Amprol, Zoamix, Coiden, Stenerol, Clinacox et Deccox.

Voici le classement des antibiotiques :

Le ministre MacAulay annonce trois nominations au Conseil des produits agricoles du Canada

Le 10 mai, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lawrence MacAulay, a annoncé trois nominations au Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC). Ainsi, Brian Douglas entame un mandat de quatre ans à titre de nouveau président du CPAC, à compter du 11 juin; Yvon Cyr se joint au Conseil pour un mandat de quatre ans, à compter de maintenant, et Maryse Dubé revient pour un deuxième mandat de trois ans, qui a commencé le 30 avril.

Ces nominations ont été faites à la suite d'un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite.

Le ministre MacAulay a exprimé sa gratitude à Mike Pickard pour son travail acharné et son leadership à titre de président intérimaire du CPAC, alors qu'il reprend son rôle de vice-président.

« Je suis heureux d'annoncer les nominations de Brian Douglas, Yvon Cyr et Maryse Dubé au Conseil des produits agricoles du Canada, » dit le ministre MacAulay. « Les trois personnes nommées apportent une expérience précieuse et diversifiée à leur rôle respectif, ainsi qu'une bonne compréhension du secteur agricole. Je les félicite et leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions. »

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Brian Douglas

Diplômé de l'Université de Guelph, M. Douglas a fait carrière à la fonction publique pendant plus de 37 ans. Sa carrière lui a permis de comprendre les possibilités et les défis des producteurs canadiens. De 2015 à 2016, M. Douglas a été greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Auparavant, il a occupé des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris les postes de sous-ministre des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure et de sous-ministre de l'Agriculture. M. Douglas a passé la majeure partie de sa carrière au ministère de l'Agriculture, où il a été directeur de la Division des ressources agricoles et gestionnaire des Services d'expansion agricole. Tout au long de sa carrière, il a aussi représenté l'Île-du-Prince-Édouard à divers conseils et comités liés à l'agriculture, au transport et à l'infrastructure, tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle nationale. M. Douglas demeure actif dans le milieu agricole à titre de gestionnaire général du Congrès mondial de la pomme de terre.

Yvon Cyr

M. Cyr a une grande connaissance de l'agriculture. Producteur avicole de Saint-François-de-Madawaska, au Nouveau-Brunswick, M. Cyr est gestionnaire et actionnaire fondateur du Groupe Westco Inc., l'une des plus grandes entreprises avicoles du Canada atlantique. Il est aussi très actif dans sa collectivité et l'industrie avicole, lui qui siège aux conseils des Producteurs de poulet du Nouveau-Brunswick et des Producteurs de poulet du Canada. De plus, M. Cyr a déjà été président de la chambre de commerce locale.

Maryse Dubé

Maryse Dubé a obtenu un diplôme en droit de l'Université Laval en 1996 et a été admise au Barreau du Québec en 1997. Associée chez Sylvestre & Associés depuis 2004, Maryse travaille comme avocate en droit du commerce et de l'alimentation et représente plusieurs institutions financières. En outre, elle pratique le droit immobilier et s'occupe de dossiers de recouvrement. Maryse représente aussi de petites et moyennes entreprises dans des affaires juridiques liées aux sûretés, aux faillites, aux litiges commerciaux et au droit des sociétés (secteurs de la fabrication et de l'agriculture). Elle est très active dans son milieu économique et social et elle est membre de divers conseils d'administration et organismes communautaires. Elle a exercé les fonctions de présidente du Barreau de Richelieu en 2014 et elle a siégé au Comité exécutif du Barreau du Québec jusqu'en 2015. Elle siège au Conseil des produits agricole du Canada depuis avril 2015.

AU SUJET DU CPAC

Le CPAC a pour rôle de s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs et les activités de promotion et de recherche liées aux bovins de boucherie fonctionnent dans l'intérêt de tous les intervenants, des producteurs aux consommateurs. La mission du CPAC est de travailler avec ses partenaires pour s'assurer que les systèmes de gestion de l'offre et de promotion et de recherche ont de la marge de manœuvre nécessaire pour affronter les défis actuels et futurs d'une manière flexible, imputable et transparente. Les partenaires du CPAC reconnaissent la contribution transparente et efficace du Conseil aux systèmes de gestion de l'offre et de promotion et de recherche.

Les membres du Conseil sont nommés à titre amovible par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour une période de durée variable. Au moment de la nomination, au moins la moitié des membres, à l'exception du président, doivent être des producteurs agricoles primaires. **R**